



# HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 14 juin 2016

### Étaient présents :

Mr CLAUDEL Hubert, Maire,  
Mme, Mrs VALDENAIRE Sylviane, LAMBOLEY Claude, GENEY Jean-Michel,  
adjoints, Mrs DAVAL Jean-Luc, GALMICHE Daniel, conseillers délégués aux  
adjoints, Mme PEREAUX Laurence, Mr TOTTOLI Denis, Conseillers municipaux.

### Absentes ayant donné pouvoir :

Mme ZWILLER Marie-Michèle a donné pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane.  
Mme GALLET Aurore a donné pouvoir à Mr GENEY Jean-Michel.

**Absente :** Mme LACHERY Charlotte.

**Secrétaire de séance :** Mr Jean- Michel GENEY.

Mr le Maire fait part au conseil municipal que depuis le dernier conseil, il y a eu :

\* Les naissances de :

- Giovanni COLLE le 1er mai 2016 à Remiremont (88) d'Alexis COLLE et Cindy MONNET, 9, rue de la Vierge.

- Lili-Rose TISSERAND le 16 mai 2016 à Remiremont (88) de Romain TISSERAND et de Maria LAMBOLEY, 3 route du Maillebourg.

Il renouvelle ses vœux de bonheur et ses félicitations aux heureux parents.

\* Pas de mariage depuis le dernier conseil.

\* Les décès de :

- Hubert MOUGENOT décédé le 15 avril 2016 à Remiremont (88) et inhumé à Château Lambert le 19 avril 2016,

- Thierry MAURICE décédé le 3 mai 2016 à son domicile à Athesans (70). Les obsèques ont eu lieu le 6 mai 2016 à Haut du Them (70). Thierry repose depuis le 21 mai 2016 au columbarium de Haut du Them (70).

- Daniel SCANFERLA, décédé le 4 juin 2016 à Vesoul (70) et inhumé le 7 juin à Haut du Them (70).

- Marie LAFAYE née MARCHAND, décédée le 10 avril 2016, elle a été inhumée à Servance (70) le 15 avril 2016.

- Luce GERARD, décédée à Armentières (59) le 11 mai 2016. Elle était native de Haut du Them (70) et était la fille jumelle de l'instituteur de l'école de Haut du Them. Il renouvelle ses sincères condoléances aux familles.

### Délibération 2-2016/06/022 : Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon :

Après lecture du courrier en date du 10 mai 2016 de Mme la Préfète de la Haute Saône accompagné de l'arrêté préfectoral n° 70-2016-05-10-028 du 10 mai 2016 portant projet de périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon au 1er janvier 2017, il informe le conseil municipal qu'il a 75 jours pour se prononcer. Le conseil municipal accepte le projet de périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon au 1er janvier 2017 avec l'apport de 13 communes de la Communauté de Communes des Mille

Etangs.

**Délibération 2-2016/06/023 : Création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet :**

Le conseil municipal autorise le maire à créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet pour les missions de travaux de voirie, réseaux divers, espaces verts, mécanique, déneigement ...

**Délibération 2-2016/06/024 : Enquête publique pour la carrière de Ternuay :**

Par arrêté préfectoral n°70-2016-05-10-023 du 10 mai 2015, une enquête publique est ouverte du mercredi 1er juin 2016 au samedi 2 juillet 2016 inclus en vue de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert, d'une installation de traitement de matériaux ainsi que d'une station de transit de produits minéraux ou de déchets inertes non dangereux pour une durée de 30 ans sur le territoire de la commune de Ternuay Melay et Saint Hilaire.

Le conseil municipal émet les observations ci-dessous qui seront à inscrire au registre d'enquête publique soit :

- Les conditions d'exploitation au cahier des charges de l'enquête publique devront être strictement respectées,
- Les transports de matériaux doivent être réalisés avec les mesures portés dans le rapport "résumé technique" soit avec le respect des horaires d'activité, le respect des limitations de vitesse, l'interdiction de surcharge des bennes des camions, la mise en place d'un revêtement en enrobé sur la piste d'accès et l'installation d'un laveur de roues en sortie de site, le nettoyage de la voie publique lorsque cela sera nécessaire, la signalisation adaptée en sortie de la carrière et sur la RD 486.
- L'environnement écologique devra être respecté tel que décrit au dossier d'enquête publique.

**Délibération 2-2016/06/025 : Proposition de vente de parcelles à la Commune de Haut du Them - Château Lambert :**

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de vente de parcelles à la commune de Haut du Them - Château Lambert.

Parcelles dans le centre de la commune : AB156, AB157, AB160

Parcelle de bois résineux : C332

Surface totale : 58a et 63 ca

Prix total : 2110 €

Le conseil municipal décide d'acheter les parcelles ci-dessus pour un montant de 2110 € et donne délégation à Mme VALDENNAIRE Sylviane lors de la rédaction de l'acte administratif pour représenter la Commune et signer les actes correspondants et toutes pièces s'y rattachant.

**Délibération 2-2016/06/026 : Dénomination des lieux-dits de Château Lambert et numérotation de la Place du 19 mars :**

Le conseil municipal décide la dénomination ci-dessous et la numérotation des maisons de la place du 19 mars et des chemins suivant la distance.

Chemin de la mairie, Chemin du Harderet, Chemin du Grand Bois, Impasse de la Roche Jentôt, Impasse du Trou de l'Enfer, Passage de l'église, Voie Romaine, Rue de Castel Humbert, Route du Ballon, Parking du musée.

**Délibération 2-2016/06/027 : Amendes dépôts sauvages de déchets de toute nature :**

Les dépôts sauvages et autres matériaux divers sont de plus en plus fréquents sur le territoire de la Commune de Haut du Them - Château Lambert.

Conformément aux articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire propose la mise en oeuvre de sanctions pouvant contribuer à faire cesser ces incivilités.

Le conseil municipal décide d'instaurer une amende forfaitaire de 150 € pour l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des lieux lorsque les auteurs de ces incivilités auront été identifiés, que si ces interventions nécessitent le recours à une entreprise, le montant de l'amende forfaitaire sera majoré du coût facturé par le prestataire et que le montant des sanctions sera payable immédiatement au secrétariat de la mairie et sera encaissé à l'article 7718.

**Délibération 2-2016/06/028 : Convention fourrière avec la Communauté d'Agglomération de Vesoul :**

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention fourrière avec la Communauté d'Agglomération de Vesoul. Cela permettra de leur confier les chiens

et chats errants de notre commune.

Coût de la prestation : 1 € par habitant et par an

Durée de la convention : de la date de la signature au 31 décembre 2017.

Cette convention débutera dès que l'agent de la commune de Haut du Them - Château Lambert aura effectué sa formation pour la capture d'animaux errants.

Les frais d'intervention de capture et de conduite à la fourrière de la Communauté d'Agglomération de Vesoul seront de 150 € à payer au secrétariat de la Mairie par le propriétaire de l'animal errant quand celui-ci aura été identifié et seront encaissés à l'article 7718.

A ces frais s'ajouteront ceux de garde de l'animal par la fourrière de la Communauté d'Agglomération de Vesoul, à régler à ces derniers.

**Délibération 2-2016/06/029 : Formation d'un employé au technique de capture d'animaux errants :**

Le conseil municipal autorise le maire à inscrire un agent technique à une prochaine formation pour les techniques et capture des animaux errants.

**Délibération 2-2016/06/030 : Convention élagage avec l'entreprise SAILLEY Jonathan :**

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec l'entreprise SAILLEY Jonathan pour l'élagage de la saison 2016.

**Délibération 2-2016/06/031 : Rétrocession d'une tombe à la commune - secteur bleu n° 30 :**

Le conseil municipal accepte la rétrocession gratuite de cette tombe à la commune qui en disposera comme bon lui semble.

**Questions diverses :**

CCHVO : Conseil Communautaire du 16 juin 2016 à Belfahy.

La fibre est en service depuis le 30 mai 2016. Le débit Internet est en augmentation. Des perturbations existent pendant la mise au point.

La vente de bois par ONF a lieu le 17 juin 2016 à Ronchamp.

Presbytère : pour l'assainissement un choix est à faire entre un épandage et une microstation.

Vu pour être affiché le 21 juin 2016 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them-Château Lambert, le 21 juin 2016

Le Maire, Hubert Claudel



*Hubert Claudel*

